

Publié le 20 avril 2012 à 15h56 | Mis à jour à 15h56

Registres des armes: Québec satisfait de la décision de la Cour



«C'est très certainement une victoire pour le Québec et le fédéralisme d'ouverture, de respect, d'égalité et de coopération auquel nous adhérons», a dit le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, lors d'un point de presse en après-midi au palais de justice de Montréal.

Photo David Boily, archives La Presse.



[Caroline Touzin](#)

La Presse

Suivre

Le gouvernement du Québec se réjouit de la décision de la Cour supérieure rendue ce vendredi qui ordonne de protéger les données québécoises du registre fédéral des armes d'épaule jusqu'à ce que le tribunal entende la cause sur le fond en juin prochain.

«C'est très certainement une victoire pour le Québec et le fédéralisme d'ouverture, de respect, d'égalité et de coopération auquel nous adhérons», a dit le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, lors d'un point de presse en après-midi au palais de justice de Montréal.

Après avoir obtenu une injonction provisoire le 5 avril, puis une injonction interlocutoire aujourd'hui, le ministre Fournier a comparé cette lutte devant les tribunaux à une partie de hockey au

cours de laquelle le Québec a remporté les deux premières périodes. «Cela dit, la dernière période d'un match est toujours décisive. On débute cette troisième période avec une avance», a-t-il illustré.

Le ministre Fournier invite d'ailleurs le gouvernement de Stephen Harper à mettre fin à la partie dès maintenant en aidant Québec à mettre sur pied son propre registre des armes d'épaule en lui fournissant les données du registre canadien. «Le gouvernement fédéral ne peut pas se comporter comme s'il était le seul gouvernement au Canada», a-t-il indiqué.

Le projet de loi fédéral sur la destruction du registre des armes d'épaule a obtenu la sanction royale au début du mois d'avril. Il n'a toutefois pas force de loi au Québec en raison de l'injonction.

Québec avait déjà annoncé son intention de mettre sur pied son propre registre des armes d'épaule, en récupérant les données recueillies jusqu'ici par le fédéral. Mais Ottawa s'y oppose et refuse de transférer les données.

Dans sa décision rendue par écrit, le juge de la Cour supérieure Marc-André Blanchard retient que, depuis la naissance du registre, on constate une baisse de la criminalité associée aux armes à feu sur le territoire québécois. Les «coûts associés au maintien du registre s'avèrent, somme toute, raisonnables», ajoute aussi le magistrat.

Cette décision réjouit la porte-parole du groupe Polysesouvent, qui milite pour le contrôle des armes à feu depuis la tragédie de Polytechnique, Heidi Rathjen. «Non seulement l'injonction est prolongée, mais le juge a repris plusieurs cyberpresse.ca/.../01-4517436-registre...

arguments de Québec à l'effet que le registre est efficace et à un coût raisonnable. Cela contredit les conservateurs qui martèlent que le registre est coûteux et inefficace», a-t-elle souligné. Le juge Blanchard interdit donc au gouvernement fédéral de détruire les données québécoises du registre d'ici à ce que le débat sur le fond ait lieu au mois de juin. Il lui ordonne également de continuer à le mettre à jour en ce qui concerne les données québécoises.

De son côté, Ottawa affirme que Québec est en droit de mettre sur pied son propre registre, mais qu'il devra le faire sans utiliser les données déjà contenues dans le registre pancanadien. Le juge Blanchard a d'ailleurs souligné le caractère «exceptionnel» de ce litige. «Deux gouvernements, tous deux démocratiquement élus, proposent une vision diamétralement opposée de ce qu'il convient d'appeler le bien commun. À l'évidence, le remède recherché par le Québec mènera à la négation de la volonté du Canada, alors que la volonté de ce dernier prive le Québec, selon cette dernière, de la possibilité de mettre en oeuvre un registre québécois des armes à feu englobant les armes d'épaule réellement efficace et à jour», analyse le juge de la Cour supérieure.

Le magistrat se demande si les agissements du Canada dans ce dossier ne constituent pas une «tentative déguisée ou indirecte d'empêcher une province, en l'occurrence ici le Québec, de réglementer dans un domaine de sa compétence». Les audiences sur la requête d'injonction permanente auront lieu du 11 au 13 juin.

Partager

Recommander

Tweeter

0

0

publicité

Annonces Google

Le Hyundai de Chez Vous

Découvrez les derniers modèles chez votre Concessionnaire Québec.
fr.hyundaicanada.com/Québec

Test de mémoire

Serait-ce l'alzheimer? Pour le savoir, faites le test.
www.SurLaMemoire.ca

Vois Vancouver Paris

Vol de Vancouver à Paris aller-retour. Réservez ici!
AirTransat.ca/Vancouver-Paris

2012-04-20

Nouvelles applications mobiles

Jugement sur le registre: Fournier satis...
Metronews.ca (<http://www.metronews.ca>) |

[Métro dans le monde \(http://www.readmetro.com\)](http://www.readmetro.com) | [Carrières gagnantes \(http://www.carrieresgagnantes.com\)](http://www.carrieresgagnantes.com) |

[Aventure spatiale Métro \(http://www.aventurespatialemetro.com\)](http://www.aventurespatialemetro.com) | [Pool de hockey \(/pool-2/\)](#)

 7°C Couvert

[Montréal \(/actualites/montreal\)](/actualites/montreal)

[National \(/actualites/national\)](/actualites/national)

[Monde \(/monde\)](/monde)

[Culture \(/culture\)](/culture)

20/04/2012

Mise à jour: April 20, 2012 | 2:50 pm

[Ajuster la taille du texte](#)

Jugement sur le registre: Fournier satisfait

Par Sylvain Larocque
La Presse Canadienne

Partager cet article

Tweet 1

Like



Jean-Marc Fournier

Jacques Boissinot/La Presse canadienne

MONTREAL – La Cour supérieure a ordonné vendredi au gouvernement fédéral de maintenir la portion québécoise du registre des armes à feu jusqu'au 13 juin.
journalmetro.com/.../jugement-sur-le-r...

Les Québécois qui achètent des armes devront donc continuer de les enregistrer, et ce, même s'ils se les procurent auprès de marchands situés à l'extérieur de la province.

En conférence de presse, le ministre québécois de la Justice, Jean-Marc Fournier, s'est réjoui de la décision rendue par le juge Marc-André Blanchard. Il a néanmoins invité Ottawa à amorcer des négociations avec Québec pour assurer la survie du registre dans la province.

Heidi Rathjen, porte-parole du groupe Poly se souvient, a aussi salué le jugement.

L'audition de la poursuite intentée par le gouvernement québécois dans ce dossier doit se dérouler du 11 au 13 juin à Montréal. Québec veut faire déclarer inconstitutionnel l'article 29 de la loi C-19, qui prévoit la destruction des données du registre des armes à feu.

Partager:

(<http://journalmetro.com/actualites/national/60180/jugement-sur-le-registre-fournier-satisfait/?share=facebook>)

(<http://journalmetro.com/actualites/national/60180/jugement-sur-le-registre-fournier-satisfait/?share=twitter>)

(<http://journalmetro.com/actualites/national/60180/jugement-sur-le-registre-fournier-satisfait/?share=pinterest>)

0

(<http://journalmetro.com/actualites/national/60180/jugement-sur-le-registre-fournier-satisfait/?share=linkedin>)

(<http://journalmetro.com/actualites/national/60180/jugement-sur-le-registre-fournier-satisfait/?share=tumblr>)

Par Sylvain Larocque
La Presse Canadienne

J'aime

Ajouter un commentaire

[S'identi](#)



Afficher 0 commentaires

Tri: les plus populaires

✉ [S'abonner par courrier électronique](#)

📡 [RSS](http://journalmetro.disqus.com/jugement_sur_le_registre_fournier_satisfait_metro/latest.rss) (http://journalmetro.disqus.com/jugement_sur_le_registre_fournier_satisfait_metro/latest.rss)

blog comments powered by DISQUS (<http://disqus.com>)

Quebec hails ruling on long-gun registry

BY SUE MONTGOMERY, POSTMEDIA NEWS APRIL 20, 2012 9:02 PM



MONTREAL — The province's gun-control advocates were buoyed Friday by a strongly worded Quebec Superior Court judgment that recognized the recently abolished long-gun registry as an effective and economical crime prevention tool, laying the groundwork for a long legal battle with Ottawa.

The federal government reacted quickly and decisively, in what will no doubt lead to a Supreme Court showdown over the future of the divisive national registry. It said the ruling doesn't diminish the government's resolve to scrap it "once and for all."

Last week, Judge Marc-Andre Blanchard extended to June a temporary injunction that orders the Conservative government to continue registering long guns in Quebec and prevents it from destroying 15 years of data collected over the lifetime of the national registry.

His 19-page written judgment, made public Friday, gives his reasons for that order. A hearing for a permanent injunction is scheduled for three days beginning June 11.

"The beneficial effects of maintaining the registry in Quebec appear greater than the urgency of applying the new law which will do away with the long-gun registry and destroy the data," Blanchard concluded.

The case is exceptional, Blanchard wrote, because two democratically elected governments have diametrically opposing views on what might be called the common good.

"Canada claims the new law, Quebec the old one, both allegedly adopted in the public interest," he wrote.

Quebec Justice Minister Jean-Marc Fournier called the judgment a victory for Quebec and held out a hand to the federal government to co-operate with the province to establish its own registry.

"The federal government can't behave as if it's the only government in Canada," he said at a news conference at the Montreal courthouse. "We know Quebec can set up its own registry so why not help it?"

"Why throw away the 15-year-old historical trail of these guns?"

Julie Carmichael, spokeswoman for federal Public Safety Minister Vic Toews, wasted no time in responding by email.

"Our government will strongly oppose efforts to set Bill C-19 aside and will fight for as long as it takes to ensure the long-gun registry is scrapped once and for all to ensure freedom for law-abiding

hunters, farmers and sport shooters."

Gun-control advocates, including survivors from the 1989 Ecole Polytechnique shooting of 14 women and the 2006 shooting at Dawson College, were relieved that the judge didn't buy the federal government's long-held view that the registry is ineffective and wasteful.

"At least in Quebec, the courts are protecting our safety," said Heidi Rathjen, spokeswoman for gun-control advocacy group Polysesouvient.

"The sad part is other provinces haven't followed Quebec's lead, but hopefully this ruling, which shows that Quebec has a serious and substantial case, might influence other governments."

The temporary injunction, first ordered April 5 by Superior Court Judge Jean-Francois de Grandpre, is considered unprecedented because it was ordered just hours before the bill to kill the registry, Bill C-19, received royal assent.

Article 29 of the law requires that the government immediately begin deleting the database and all copies, but the injunction prevents that. The injunction also requires that gun registration in Quebec continue and that the information be accessible to police.

The law to abolish the registry is exempt from regulations requiring the government to archive its records and make them available to the public.

According to former auditor general Sheila Fraser, the government spent a billion dollars over 10 years to implement the entire gun control law, including combating trafficking, screening candidates for permits, registration and licensing. Issuing two million licences accounted for most of the cost. The registry costs just a few million dollars a year to maintain, according to an independent report commissioned by the RCMP.

There are about 1.5 million long guns in Quebec, according to Eric Dufour, the lawyer who argued for the injunction on behalf of the Quebec government. On average, the registry saved about 300 lives a year, he said.

The Tories had promised for years to kill it, claiming it's costly, doesn't prevent violent crimes and criminalizes law-abiding gun owners. Quebec police consult the registry about 1,600 times a year, according to Dufour. In 2010, 2,561 guns were confiscated in Quebec.

smontgomery@montrealgazette.com

© Copyright (c) The Montreal Gazette

Registre des armes d'épaule : l'injonction interlocutoire prolongée

Mise à jour le vendredi 20 avril 2012 à 12 h 46 HAE



Le juge de la Cour supérieure du Québec Marc-André Blanchard prolonge l'injonction interlocutoire dans le dossier du registre des armes d'épaules jusqu'à ce que la demande d'injonction permanente soit entendue sur le fond, du 11 au 13 juin 2012.

En conséquence, le gouvernement du Canada n'est pas autorisé à détruire les données québécoises du registre. Cette décision permet également au gouvernement du Québec de continuer à enregistrer des armes d'épaule, ou des transactions et des événements les concernant, dans le registre. Ce dernier demeure accessible et fonctionnel partout au pays, même si l'ordonnance ne concernait au départ que les données du Québec.

Le juge Blanchard conclut qu'il est nécessaire de protéger le registre parce que si on ne fait le pas d'ici le débat sur le fond, la question sera vidée de son contenu. Il estime donc nécessaire que la réforme adoptée par Ottawa soit suspendue en attendant l'issue des procédures intentée par Québec contre la destruction des données du registre.

Québec avait déposé le 3 avril une demande en justice pour [empêcher la destruction](#) des données.

De son côté, Ottawa juge inutile la protection des données du registre pour la province et croit que l'injonction interlocutoire, qui garde actif le registre, constitue un non-respect de la loi canadienne abolissant le registre.

Les procureurs du gouvernement fédéral affirment que la loi sur l'abolition du registre prévoit que la destruction des données ne commencera pas avant août 2012. Or, la Gendarmerie royale du Canada a indiqué le 12 avril dernier que le processus de destruction des données était en cours, sauf au Québec.

Le Québec affirme qu'il est inconstitutionnel pour Ottawa de détruire les informations du registre des armes d'épaule si cela va à l'encontre des politiques d'un autre palier de gouvernement.

De son côté, Ottawa soutient que Québec a le droit de créer son propre registre, mais qu'il doit le faire sans utiliser les données du registre pancanadien.

Le gouvernement de la province estime qu'il doit contester cette affirmation en cour, puisque le fédéral refuse de lui transmettre les données. Québec qualifie d'« injuste et inéquitable » la destruction des informations pour les Québécois, qui ont contribué par leurs impôts à la création du registre.

Le ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, juge qu'à cause de son refus de collaborer avec les provinces, le gouvernement conservateur de Stephen Harper nuit au bon fonctionnement du fédéralisme.

Le Québec est la seule province ayant demandé à obtenir l'information contenue dans le registre pancanadien.

Créé en 1995, le registre canadien des armes d'épaule a officiellement été [aboli par le Sénat](#), qui a adopté le 4 avril la loi visant à l'abolir, par 50 voix contre 27. Trois sénateurs libéraux et un indépendant ont voté avec les conservateurs, majoritaires à la Chambre haute.

Malgré les nombreuses manifestations de la population et des débats houleux, la Chambre des communes avait [adopté le projet de loi C-19](#), le 15 février dernier.

« LE BLOGUE DE MARIE-CLAUDE LORTIE »

Vendredi 20 avril 2012 | Mise en ligne à 13h00 |  [Commentaires \(23\)](#)

Armes: le sursis et une question pour Harper

Pour assurer un débat respectueux, seuls les commentaires signés sont publiés.



Photo Presse Canadienne.

Quand je vois ce qui se passe aux États-Unis, en commençant par [la tragédie de Trayvor Martin, j](#) (<http://www.cyberpresse.ca/international/etats-unis/201204/20/01-4517318-affaire-trayvon-martin-liberte-sous-caution-pour-zimmerman.php>) e me dis qu'on est drôlement chanceux de ne pas vivre dans un monde qui voue un culte aux armes à feu et au droit sacro-saint d'en posséder mais plutôt dans une société qui aime garder les fusils à une saine distance.

Évidemment, quand je parle de société, je parle surtout du Québec, cette province qui se bat bec et ongles pour réchapper ce qu'il reste du registre des armes d'épaules qu'Ottawa a décidé de détruire. (Pour le reste du Canada, [j'avoue que je ne sais plus quoi penser et que, comme Justin Trudeau, je suis un peu découragée de ce qui s'y passe.](#) (http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml?urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/CBF/DessinmoiUnDimanche201202120805_1.aspx.)

Aujourd'hui, [la cour supérieure du Québec a reconduit l'injonction qui empêche Ottawa de détruire les données du registre officiellement mort depuis l'adoption d'une loi en ce sens le 5 avril.](#) (<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201204/20/01-4517346-sursis-jusqu'en-juin-pour-le-registre-des-armes-depaule.php>) Québec a gagné du temps. Et les données ne seront pas détruites illico. Ouf. Parce que vous savez ce qu'Ottawa dit: "Québec peut bien en avoir un registre s'ils le veulent, mais ils doivent repartir à zéro." Ottawa refuse de transférer les données québécoises du registre au gouvernement québécois.

Oui, le même gouvernement conservateur qui coupe partout et n'hésite pas à tuer toutes sortes d'initiatives scientifiques ou culturelles pour gratter les fonds de tiroir à la recherche d'argent, ce même gouvernement fait la promotion ouverte du gaspillage de fonds publics. On détruit et vous, vous repayez. Scandaleux.

Et, en terminant est-ce que quelqu'un pourrait demander à ce même gouvernement conservateur mais qui a souvent une allure surtout réformiste, combien coûtera la destruction du registre ? M. Harper: est-ce qu'on appuie juste sur un bouton "delete" ou il faut faire ça avec un peu plus de parcimonie et de minutie ? Cette dernière option me semble plus réaliste, mais vu l'ampleur du projet, on parle sûrement de beaucoup de temps et d'expertise et donc de beaucoup d'argent. Peut-on nous dire combien